guste qui fut comme nous l'avons dit hier, enseveli sous les gros blocs de charbon.

Dès que ce pénible et lugubre travail fut terminé le corps de la victime qui déjà était dans un état de putréfaction assez avancé a été déposé dans un cercueil et remonté au jour. Dès que toutes les formalités ont été remplies il a été reconduit à son domicile, dans la cité ouvrière de la fosse numéro 5 où la veuve versait des larmes depuis vendredi en attendant mais en vain, son infortuné mari parti depuis vendredi à 5 heures du matin.

La douleur de cette femme qui reste veuve avec 3 enfants en bas âge fait peine à voir.

Les funérailles de Mierlot, victime du travail auront lieu aujourd'hui mardi.

TERRIBLE ACCIDENT
sur la ligne de Dunkerque à Calais

Deux hommes tués une femme grièvement blessée.

Le train 2106 qui quitte Dunkerque à 1 h. 31 pour Calais a causé dimanche entre Marck et Hoffekerque, un terrible accident.

Deux personnes, le père et le fils ont été tués.

Une troisième personne qui se trouvait dans la voiture a été grièvement blessée.

L'ACCIDENT

C'est à 2 h. 30 exactement que ce terrible accident s'est produit.

Le train allait à sa vitesse normale, lorsque tout à coup, arrivé à un passage à niveau situé à 1800 mètres de Marck, le train tamponna une voiture de cultivateurs, recouverte d'une bache.

Le choc fut effrayant, le cheval sauta les quatre fers en l'air le ventre ouvert.

De la voiture broyée, des cris épouvantables s'échappaient.

Ils étaient poussés par une femme qui gisait sanglante sur les cadavres d'un homme et d'un enfant d'une douzaine d'années.

LES SECOURS

On dégagea la pauvre femme qui avait une grave blessure au côté gauche de la tête et qui de plus avait la cuisse droite fracturée.

La malheureuse eut une terrible crise de désespoir en constatant que son mari et son fils avaient été tués.

Les victimes sont de Marck ; le mari, Pierre-Louis Roussel, était né le 1er octobre 1856 ; sa femme, Sidonie-Emilie Cousin, est née le 1er février 1862 ; leur fils Henri-Arthur était né en 1894.

Le père était meunier, mais il était de temps à autre employé pour le compte de M. Delplace, cultivateur. Quand l'accident s'est produit, il conduisait pour ce dernier, de Guimpe à Marck une voiture de pommes de terre.

Mme Roussel a déclaré que la barrière du chemin de fer était ouverte, et comme un vent violent soufflait sous la bâche de la voiture, il était impossible d'entendre le bruit du train.

Cet épouvantable accident a causé à Dunkerque une vive émotion.

TESTAMENT ORIGINAL

Le tribunal de Cambrai annulle un legs au profit de l'Etat d'un vieux fermier des environs du Cateau.

Le tribunal civil de Cambrai vient de prononcer la nullité d'un testament fait au profit de l'Etat par un vieux cultivateur nommé Abdon Fleury, habitant une ferme isolée, près du Cateau.

M. Fleury vivait absolument seul. Personne n'avait le droit de pénétrer dans sa maison, pas même son domestique. Il y avait huit jours qu'il était décédé lorsqu'on découvrit son cadavre étendu au milieu de la maison. Les rats commençaient à le dévorer. Comme il laissait des biens importants, le notaire de la famille se mit à la recherche du testament qui fut découvert dans une dépendance de la ferme, au milieu de vieux journaux.

Il était ainsi conçu : « Attendu que je n'ai pas d'enfants et que ma mère étant usufruitière il ne lui est nullement utile d'hériter la propriété de biens dont elle est usufruitière, je lègue à l'Etat tout ce qui m'appartient pour être employé, capital et intérêts, à l'instruction publique, trente ans après ma mort. Je fais ceci parce que derrière ma mère il pourrait y avoir des héritiers trop avides et que ma tête se trouverait ainsi mise à prix pour la valeur de ce que je possède. »

Les héritiers attaquèrent ce testament et produisirent à l'appui de leur demande un papier qui tendrait à prouver que le testateur n'était pas sain d'esprit. Ce papier contenait le texte suivant : « Je déclare que si je venais à me détruire la nuit, ce serait en dormant et par magnétisme suggéré par le maire de Catillon, qui me le commande par la pensée, comme dans les romans. Par un acte testamentaire précédemment fait je l'avais déshérité ; je confirme de nouveau cet acte et je veux qu'il ait sa pleine et entière exécution. »

ÉPHÉMÉRIDES RÉGIONALES

LE 20 NOVEMBRE 1886

Au Conseil de Guerre de Lille

A la dernière séance du Conseil de guerre tenue à Lille, on se serait cru à une grande audience de Cour d'assises. Tout évoquait l'idée d'un crime à sensation.

Sur la table on apercevait les pièces à conviction : un pantalon et un mouchoir lachés de sang, une lanterne brisée, une fourche dont le manche semblait partiellement enduit d'une matière brunâtre desséchée, et à l'intérieur d'un bocal un morceau de boyau, pour préciser un rectum, conservé dans l'alcool.

Comme dans les causes célèbres, il y avait des rapports d'experts ; et un représentant de l'art médical se tenait prêt à répondre aux questions du président.

En effet, il s'agissait bien d'un assassinat mystérieux, mais de l'assassinat d'un cheval, le cheval matricule 1460 du 3e hussards.

Le jugement de ce crime peu commun, dont les débats ont duré quatre heures d'horloge permettent d'en reconstituer l'histoire véridique.

× × ×

Il existait entre Lapôtre, hussard de 1re classe au 3e régiment, et le simple hussard Lacquetoux une de ces haines bien conditionnées comme on n'en voit qu'à la caserne.

Chaque jour, à la chambrée, c'étaient des empoignades en règle. Sans cesse, il manquait quelque chose à Lapôtre. On lui chipait sa boule de son ou son quart ; sa cuiller était en perpétuelle balade ; une main invisible dérangeait son paquetage et des fesses inconnues imprimaient leurs formes sur le lit parfaitement carré du cavalier de 1re classe.

De tous ces méfaits, Lapôtre n'accusait qu'un homme : Lacquetoux. Mais quant à le pincer en flagrant délit, impossible. C'était à en devenir idiot.

Le dimanche 14 octobre, après la soupe Lapôtre prit la garde d'écurie, dans cet état d'esprit. Passe encore d'être de garde, mais le jour du repos dominical, alors que Lacquetoux s'était dépêché à expédier sa gamelle en disant qu'il devait se mettre en numéro 1 pour aller voir sa petite en ville. Il n'y avait plus de bon Dieu.

Appuyé sur un bas-flanc, le hussard songeait à cet homme qui empoisonnait son existence. Machinalement, il leva enfin la tête et aperçut une silhouette humaine, en treillis et en calot, qui sortait furtivement de l'écurie. Il crut reconnaître le visage détesté de Lacquetoux. Lui ! Toujours lui ! mais l'apparition s'évanouit et il retomba dans ses méditations vindicatives.

L'arrivée du maréchal des logis l'en fit sortir. Avec l'aménité d'usage, ce sous-officier lui demanda s'il dormait. L'homme de garde en avait vu bien d'autres : sans répondre, il rectifia la position, pendant que le supérieur hiérarchique, continuant sa tournée signalait aigrement la disparition d'une éponge de pansement. Lapôtre protesta du coup. Il avait vu l'éponge, elle était là quand il avait pris la garde ; c'était encore Lacquetoux qui avait dû la rattboiser, et il bousculait tout pour la retrouver.

Dans son trouble, il heurta le falot qui tomba et se brisa. Sur l'ordre du maréchal des logis il dut en ramasser les morceaux un à un. Il s'énervait. Un débris de verre lui fit une entaille au pouce. Pendant qu'il l'entortillait dans son mouchoir, le sous-officier grommelait : « Vous aurez quatre jours pour le falot, et l'éponge, tâchez de la retrouver ».

Une heure après, il revint. L'éponge manquait toujours.

— C'est bon, fit le logis. Je vous retiendrai le prix sur votre prêt et ça fera quatre jours de plus.

Et ce cheval ? ajouta-t-il. Là... celui de Lacquetoux. Il y a du crottin sur la litière... C'est parce que je le monte quelquefois que vous le soignez comme ça !

Lacquetoux ! encore Lacquetoux ! Il ne le laisserait donc jamais tranquille, l'animal ! Quand ce n'était pas lui qui lui faisait des farces.

La colère étouffait Lapôtre. Toute la soirée, il ruminа une vengeance. A la nuit il lui vint une idée et après l'extinction des feux, il la mit à exécution.

Sournoisement, il s'approcha du cheval, matricule 1460, en disant entre ses dents :

— Ah ! sale carcan, attends que j't'en colle des ronds de chapeau - Viens ici que j' t'en bouche un coin.

Et prenant une fourche à l'envers, il en introduisit le bout du manche, par l'endroit que vous devinez, dans le corps de l'animal qui justement levait la queue, exactement comme un apothicaire enfonce la canule de sa seringue.

Lapôtre poussa tant qu'il put, puis retira vivement la fourche. Le manche ruisselait de sang et de matières excrémentielles. Il la jeta dans un coin et essuya de son mieux avec son mouchoir les taches qu'il avait faites à son pantalon de treillis.

Puis il attendit le lendemain, dans une sorte de béatitude, pensant à la drôle de mine que ferait le cheval quand Lacquetoux voudrait le monter ou le maréchal des logis.

Le lendemain en effet l'animal montra des signes d'inquiétudes et de souffrance. En vain, tous les vétérinaires du régiment lui prodiguèrent leurs soins ; à 10 heures du matin il expirait.

L'autopsie révéla une péritonite aigue, provoquée par une double perforation du rectum. Cette perforation provenait de l'introduction dans l'anus du cheval d'un instrument à pointe mousse.

Il y eut enquête, rapport, contre-rapport. Le résultat en fut que la culpabilité de Lapôtre éclata aux yeux.

Toutefois, il se défendit avec acharnement. Il trouva explication à tout. Le sang qui se trouvait sur ses vêtements et son mouchoir provenait d'un chat qu'il avait tué et écorché à la cuisine pour le faire cuire (c'était vrai) et aussi de sa coupure au pouce, et aussi d'un furoncle qu'il avait à l'aine. Le cheval était mort naturellement, la preuve en était que celui de son camarade, le hussard Becamiel avait de même passé de vie à trépas.

Le Conseil de guerre ne se laissa pas séduire par tant d'adresse. Après un brillant rapport de M. le vétérinaire en chef du 5e cuirassiers qui démontra que le rectum du cheval allait comme un gant à la fourche de Lapôtre, l'accusé fut condamné, grâce aux circonstances atténuantes, à deux ans de prison.

Pour copie conforme ?

Emile ALEXANDRE.

ACTUALITÉ

LA NATALITÉ

M. Jacques Bertillon vient de pousser une fois de plus un cri d'alarme au sujet du nombre des naissances en France. Il paraît que ce nombre est insuffisant. Depuis longtemps il demeure stationnaire et bientôt tendra à décroître. Comme pendant ce temps effez les autres peuples ce même nombre s'accroît d'une manière continue, il en résulte que la France passera promptement à l'état de puissance de second ordre.

Une Société s'est fondée pour le relèvement de la natalité française. Elle compte un certain nombre de membres, dont M. Jacques Bertillon est l'un des plus importants. Mais, en dépit de leurs efforts, ces divers membres ne parviennent à rien relever. Vainement, ils adressent aux Français la vieille objurgation biblique :«Crescite et multiplicamini ! » Croissez et multipliez !... Les Français s'obstinent à ne pas multiplier et à ne pas croître. Alors, les membres de la Ligue se tournent vers les pouvoirs publics et clament désespérément : « Caveant consules ! » Le malheur est que les consuls n'y peuvent rien.

× × ×

On a assigné au phénomène toutes sortes de causes. Suivant certains, il tient au progrès intellectuel de la race, au développement de l'instruction, à notre état de civilisation avancée, si avancée qu'on pourrait la qualifier de faisandée.

On a invoqué également l'augmentation annuelle du chiffre des impôts: les charges de plus en plus lourdes qui pèsent sur chacun de nous; la cherté vraiment écrasante de la vie ; enfin les besoins nouveaux que créent les découvertes modernes, un plus grand désir de bien-être et de confort, nos exigences de plus en plus grandes. Autant de raisons pour lesquelles on se marie plus tard. Se marjant plus tard, on procrée moins Ce sont les jeunes couples surtout qui sont prolifiques. D'abord parce qu'ils sont jeunes. Ensuite parce qu'ils prennent moins garde à ce qu'ils font.

Suivant d'autres, l'homme non dégrossi, non civilisé, se rapproche de l'animal. Il en a l'insouciance et l'existence irraisonnée. Comme l'animal, il obéit machinalement aux injonctions de la nature. Il se laisse vivre au jour le jour, « à l'instant l'instant », pourrait-on dire, et ne réfléchit pas à la vie. Il n'en recherche ni le sens ni le but ni la qualité ; il ne demande pas si elle est bonne ou mauvaise. Il vit et il donne la vie avec la même inconsience qu'il met à la supporter. Mais l'être humain change, à mesure qu'il se civilise, s'intellectualise et s'affine. Il ne se contente plus de vivre : il examine la vie, il l'analyse, il la disèque et lui demande ce qu'elle est et ce qu'elle contient. L'examinant, il ne peut tarder à constater qu'elle est mauvaise. En d'autres termes, la civilisation apporte aux cerveaux une conception nouvelle de la vie ; conception toute pessimiste et qui, par conséquent, incite à la stérilité.

× × ×

Tout cela est possible.

Mais ce qu'il y a de plus difficile à trouver, ce ne sont pas les causes du mal : ce sont les remèdes à lui appliquer.

D'honorables économistes, comme M. Jacques Bertillon, se sont maintes fois battu les flancs et matagrabolisé la matière grise pour imaginer des moyens efficaces d'augmenter cette natalité implacablement stationnaire.

Tous ceux qu'ils ont proposés sont également illusoires.

Mesures fiscales, dégrèvement d'impôts, avantages successoraux : tous ces modes pécuniaires d'encouragement à la procréation apparaissent, à l'examen, insuffisants et inutiles.

En voici un autre, d'un autre genre, que j'offre pour rien au sage législateur.

On sait que les Français grands égalitaires de leur nature, sont unanimes à vouloir le service militaire obligatoire et légal pour tous. Mais, d'autre part, chacun d'eux n'a qu'une idée : c'est de couper, pour son propre compte, à cette obligation qu'il préconise pour les autres.

Promulguez donc une loi ainsi conçue :

« Article I. — Tout Français qui, à l'époque de la conscription, sera marié et père d'un enfant vivant aura de droit un sursis de cinq ans pour l'accomplissement de son service militaire.

» Art. 2. — Si, au bout de ces cinq ans, il n'est pas divorcé et qu'il ait un deuxième enfant également vivant, il aura un nouveau sursis de cinq années ; et ainsi de suite, jusqu'au nombre de quatre enfants vivants, lequel étant obtenu, le père sera définitivement exemplé de toute obligation militaire ».

Promulguez, dis-je, une loi telle ; et vous serez surpris de la rapidité avec laquelle augmentera le nombre des mariages précoces et prolifiques et diminuera le nombre des divorces.

On me répondra, il est vrai, que, comme ce système aurait pour résultat de rendre plus difficile le recrutement de l'armée française, le but principal qu'on se propose et qui est précisément d'assurer pour l'avenir ce recrutement, ne serait nullement atteint. Car il y a ceci de piquant dans l'affaire que, si tant de bons esprits se préoccupent de faire naître plus d'enfants, c'est surtout pour avoir plus de gens à faire tuer le cas échéant.

× × ×

Il resterait, d'ailleurs, à savoir ce que les femmes penseraient de cet expédient et si elles s'y prêteraient volontiers. Ce n'est pas sûr.

Les femmes, en effet, n'ont pas, elles, de service militaire à éviter ; et, en outre, c'est elles qui, dans la procréation et l'élevage des enfants, ont la part la plus pénible et la plus lourde, courent le plus de risques et assument le plus de tourments.

Toutes les fois que j'ai entendu traiter cette question devant des personnes du sexe aimable, il m'a semblé lire dans l'ironie de leurs regards cette réflexion :

— Ces messieurs nous la baillent belle avec leur croisade en faveur des familles nombreuses ; on voit bien que ce n'est pas eux qui accouchent ! Sans compter que, souvent ,il n'ont nul souci de leur progéniture et nous la laissent sur les bras.

Aussi, ne serais-je pas surpris que la plus gracieuse moitié de la population française fût pour beaucoup dans le phénomène qui désespère nos économistes et nos moralistes. Et, pour peu qu'on y réfléchisse, la chose s'explique aisément. Neuf fois sur dix, les femmes seraient d'une façon ou d'une autre, victimes de leur fécondité. C'est pourquoi elles préfèrent rester bréhaignes.

LOUIS DE GRAMONT.

Dernière Heure

Les Inventaires des Biens d'Eglises

Paris, 19 novembre. — Les inventaires ont repris ce matin dans le département du Finistère. Des troupes ont été envoyées de Brest à Saint-Pol de Léon et à Saint-Renan. Un bataillon du 114e de ligne de Saint-Malxent est arrivé à Landivisiau.

Dans les Deux-Sèvres, les opérations ont également recommencé.

C'est avant le 11 décembre qu'il devra être procédé aux inventaires des biens d'église, conformément à la loi de séparation.

D'après les instructions du ministre de l'intérieur, les précautions les plus minutieuses ont été prises pour prévenir le retour des incidents qui se sont déroulés au commencement de l'année.

Il reste à faire, à l'heure actuelle 3.810 inventaires se répartissant dans 48 départements.

LES MESURES MILITAIRES

On télégraphie d'Angers :

85 sapeurs du 6e génie sont partis ce soir pour Nantes ; deux compagnies du 68e d'infanterie et plusieurs escadrons sont arrivés à Angers. Les garnisons de Cholet et d'Angers sont réparties dans tout le département où il reste à faire une centaine d'inventaires environ.

Viviani et le Repos Hebdomadaire

Paris, 19 novembre. — Viviani qui avait reçu ce matin, au ministère du Travail, de nombreuses délégations ouvrières, a reçu cette après-midi celle des employés de Rouen, composée de MM. Vergne, secrétaire général, Besse et Artaud, membres du Conseil supérieur du travail.

Les délégués ont entretenu le ministre des moyens d'assurer en province l'application intégrale de la loi sur le repos hebdomadaire et lui ont fait connaître les procédés employés par les commerçants pour tourner la loi.

Le ministre a renouvelé aux délégués l'assurance qu'il est décidé à faire exécuter sans faiblesse le texte même de la loi et à repousser présentement toute modification.

Répondant à une question, le ministre déclare que malgré les demandes de dérogation, les commerçants étaient tenus de se conformer à la loi tant que l'autorité compétente n'avait pas statué.

Le curé de Faugères en Assises

Montpellier, 19 novembre. — C'est jeudi prochain que doit venir devant les assises de l'Hérault le procès du curé de Faugères, inculpé d'avortement et de manœuvres ayant entraîné la mort de sa maîtresse.

C'est Me Chemayou du barreau de Montpellier, qui présentera la défense du curé avorteur.

La bombe du Vatican

NOMBREUSES ARRESTATIONS

Rome, 19 novembre. — La police a arrêté de nombreux anarchistes.

Pour l'attentat commis hier au Vatican, les soupçons se portent de plus en plus sur une femme inconnue que, quelques minutes avant l'explosion, l'on vit s'éloigner de l'endroit où la bombe éclata.

Cette femme, dont on n'a qu'un vague signalement, est activement recherchée dans les milieux anarchistes non seulement de Rome, mais aussi d'Ancône, où la police croit qu'elle a pu se réfugier.

Pendant la panique causée par la détonation, un certain nombre de femmes et d'enfants et même quelques hommes ont été blessés, non par des éclats de l'engin, mais parce qu'ils sont tombés contre les bancs ou les colonnes ou parce qu'ils ont été piétinés.

Le pape qui reçoit directement, comme on le sait, les lumières du Saint-Esprit, affirme *ex cathedrâ* que l'attentat de la basilique Saint-Pierre est l'œuvre d'un fou et non d'un anarchiste.

LES RÉFORMES POSTALES

Les débuts de M. Simyan. — Les nouveaux timbres. — Les carnets de timbres et l'école des téléphonistes.

Paris, 19 novembre. — Pour ses débuts, M. Simyan nous dote tout d'abord, comme suite de l'abaissement de la taxe à dix centimes, de deux nouveaux timbres, 35 et 45 centimes. Le timbre à sept sous doit servir pour les lettres recommandées, celui de neuf sous, tiré en vert et bleu, est de la série des timbres longs plus spécialement en usage pour les envois postaux.

En outre, M. Simyan, dès aujourd'hui lundi, fait mettre en vente dans tous les bureaux de postes de Paris et du département de la Seine, des carnets de timbres.

Ils sont de deux sortes : ceux contenant les timbres de cinq centimes, au nombre de quarante, et ceux contenant les timbres de dix centimes, au nombre de vingt. Ces carnets de petit format et présentant un volume réduit, sont des plus commodes et des plus faciles à manier.

Les marchands de tabac, nous a-t-on dit à la Recette principale des Postes, n'en seront approvisionnés que plus tard et sur leur demande.

Autre réforme, toute personnelle à M. Simyan

Le sous-secrétaire d'Etat aux Postes va demander au Parlement les crédits nécessaires à la création d'une école professionnelle de téléphonistes sur le modèle de celles qui existent notamment en Angleterre et en Amérique.

On nous a donné, à ce sujet, au sous-secrétariat des Postes, les renseignements suivants :

— Cette école, à dire vrai, existe déjà ne Gutenberg, mais elle ne répond pas aux désirs de M. Simyan.

L'école actuelle reçoit les téléphonistes qui viennent de satisfaire aux examens ; elles y attendent leur incorporation dans les services. Ce stage leur permet de s'habituer au maniement des appareils et de se perfectionner dans les fonctions qu'elles sont appelées à occuper.

La nouvelle école dont les plans sont à l'étude est appelée à donner les plus heureux résultats ; beaucoup plus développée que celle qui existe rue Gutenberg, elle offrira aux jeunes personnes qui y seront admises tout le confort voulu pour leur permettre de se familiariser avec le téléphone sans trop de difficultés.

Les téléphonistes en seront enchantées, et le public aussi. »

Puisse-t-elle donc fonctionner bientôt !

Retour de Lourdes

Bruxelles, 20 novembre. — Un jeune homme de 20 ans, M. Lambert Huybrechts, demeurant chez ses parents, à Beeringhem (Limbourg), avait fait le vœu de se rendre en pèlerinage à Lourdes. Il fit le voyage à pieds et voulut revenir de même !

Mais, ayant été rencontré sur une grand' route par des pandores français, il fut arrêté du chef de vagabbondage et remis à la frontière. N'ayant que très peu de ressources, il continua alors pédestrement son voyage de retour. C'est ainsi qu'il arriva, dimanche soir, devant la gare du Midi, place de la Constitution.

Le pauvre garçon, hélas ! ne jouissait plus de la plénitude de ses facultés. Les privations de toutes sortes endurées avaient achevé de détraquer complètement sa pauvre cervelle. Soudain, il se jeta à genoux au milieu de la place et se mit à réciter force prières.

Un attroupement se forma. Des agents arrivèrent et mirent fin à cette scène pénible en emmenant le malheureux au commissariat de la place du Sud.

Un médecin, requis pour examiner l'infortuné, a déclaré que son internement s'imposait. La famille du jeune homme a été prévenue par télégramme. En attendant qu'une décision soit prise à l'égard du malade, il a été gardé en observation au commissariat.

La Révolution en Russie

BRUIT DE L'ASSASSINAT DE WITTE

Paris, 19 novembre.— Le bruit de l'assassinat du comte Witte a couru cet après-midi en Bourse, et il en résulte une certaine émotion. Les valeurs russes ont baissé d'un point.

A l'ambassade de Russie, on déclare n'avoir aucune connaissance de cette grave nouvelle.

A l'Agence russe, on dit qu'un attentat paraît d'autant plus improbable que le comte Witte est rentré très souffrant à Saint-Pétersbourg et que, depuis son retour, il ne sort pas et qu'il a condamné sa porte.

LES TRANSPORTS D'ARGENT

Pétersbourg, 19 novembre. — La « Petersbourgskaia Gazeta » annonce qu'une assemblée présidée par le directeur des Postes et composée des chefs de l'administration centrale des Postes et des représentants des ministères a discuté sur les mesures à prendre contre les pillages des transports d'argent par la poste.

Une approbation unanime a accueilli la proposition que la poste cesse dans toute la Russie de transporter de l'argent comptant.

Cette solution a été adoptée comme le seul moyen d'ôter aux pillards tout intérêt à continuer leur agressions.

Le procès-verbal de la séance a été soumis au conseil des ministres.

LES ATTENTATS EN POLOGNE

Varsovie, 19 novembre. — La police a arrêté les deux auteurs et vingt complices du vol audacieux commis dans le train-poste de Rogoff.

Ils appartiennent tous au parti révolutionnaire polonais.

Ce matin, six terroristes ont attaqué le receveur d'un dépôt d'alcool, accompagné de deux soldats dont un a été tué d'un coup de feu. Les terroristes se sont emparés d'un sac contenant deux mille roubles porté par le receveur qui a été blessé.

L'autre soldat a tiré cinq fois, tuant un passant et en blessant un autre.

Les assaillants ont jeté le sac et se sont échappés.

AVANT LES ELECTIONS
Un grand meeting

Pétersbourg, 19 novembre. — Un grand meeting du parti octobriste a eu lieu aujourd'hui dans la salle de réunion des nobles.

Environ 5.000 membres du parti y assistaient.

D'importants discours ont été prononcés. Le président M. Koutchkoff s'est exprimé ainsi : « Les élections actuelles à la Douma révèleront une mentalité plus claire et des opinions plus mûres. A ceux qui désirent obtenir les droits civils par des moyens révolutionnaires et par la destruction de la patrie, je conseille de voter pour les K. D. et pour les autres partis de la gauche ; quand à ceux de la droite, leurs vues en ce qui concerne la question agraire et celles du gravail et de l'instruction sont progressives et démocratiques, je crains que des éléments aient surgi qui, déjà, nous ont conduits au désordre ; je crains ces forces aujourd'hui, mais je crois qu'elles pourront partager notre doctrine politique aux termes de laquelle le principe monarchique est constitutionnel dans sa forme et démocratique en pratique. (Applaudissements prolongés.)

CONFISCATION D'ARMES

Un fonctionnaire envoyé par le procureur du Sénat à Bjeneberg a découvert et confisqué une certaine quantité de fusils et un grand nombre de cartouches. On a des raisons de croire que les armes confisquées faisaient partie de l'arsenal de la Société Voina.

Informations Financières

Augmentation du capital de la Société des Usines de Briansck.

Nous rappelons à nos lecteurs porteurs d'actions anciennes de la Société des usines de Briansch que celle-ci augmente son capital par la création de 120.875 actions privilégiées.

Tout porteur de cinq actions anciennes peut souscrire quatre actions nouvelles, toute fraction donnant droit à une action sous réserve des possibilités d'attribution.

Le prix d'émission est de 320 francs payables à la souscription.

On peut souscrire aujourd'hui à la Société Générale, à la Banque de l'Union Parisienne, au Crédit Algérien, à la Banque Russi-Chinoise, à la Banque Russe pour le commerce étranger, à la Banque des Pays Autrichiens et dans les agences et succursales de ces établissements.

COURS DES COTONS

Le Havre, 19 novembre. — Cours de clôture du marché des cotons : Tendance soutenue. Novembre 69.75 ; Décembre 68.75 ; Janvier 68.75 ; Février 68.62 ; Mars et Avril 68.50 ; Mai à Août 68.62 ; Septembre 68.25 ; Octobre 67.62.

FEUILLETON DU 20 NOVEMBRE — N° 32

LA Fille de l'Aiguilleur

par Ely-Montclerc

DEUXIÈME PARTIE

LE BILLET DE LOTERIE

VIII

Mais je ne me rendais pas compte de ce qui se passait...

J'ai entendu : « Cordon ! » j'ai tiré, et je ne me suis plus réveillée que quand m'sieu Meillard a crié son nom... Mais c'était bien plus tard.

A ce moment, parut Fanny au bout de la rue.

Elle s'avançait aussi vite que ses jambes rompues de fatigue le lui permettaient.

Mme Deloche la première l'aperçut.

Elle jeta une exclamation de stupeur.

— Oh ! m'ame Henriot là-bas, et elle est seule.

— Mon Dieu... Seigneur !

Qu'est-ce que tout ça veut dire ? murmura la concierge.

Il se fit dans le groupe un silence poignant.

D'instinct chacune de ces femmes pressentait qu'une catastrophe nouvelle allait fondre sur la malheureuse veuve.

Cependant, Fanny approchait de la maison.

Elle était blême, la triste femme, et ses traits tirés, ses yeux rougis disaient son immensurable douleur.

Toutes les mains se tendirent vers elle, toutes les bouches prononcèrent des paroles compatissantes...

— Pauvre m'ame Henriot, faut vous faire une raison, dit Mme Deloche, vous ne devez pas vous laisser abattre...

— N'ayez pas peur, répondit la veuve avec un navrant sourire, j'aurai du courage... Je tâcherez d'être forte, et de ne pas trop pleurer devant les petites...

— Est-ce qu'elles sont arrivées à temps pour que leur père les embrasse ? questionna d'une voix tremblante la voisine.

— Je ne comprends pas ce que vous dites...

Terrifiée par ses pressentiments, Mme Deloche demeura sans paroles.

Ce fut la concierge qui expliqua pour elle.

— Vous savez bien, hier soir, quand ce pauvre Henriot a repris connaissance et qu'il a réclamé ses petites...

La veuve passa sur ses yeux sa main tremblante.

Que lui disait-on là ?

— Mon mari était mort quand je suis arrivée à l'hôpital, répondit-elle...

— Mais alors... fit Mme Deloche, — et, dans son épouvante elle sentait ses jambes se dérober sous elle, — mais alors... cette femme qui est venue... c'est une voleuse... Elle a emporté les petites...

Fanny se jeta sur sa voisine comme une furie.

Ses yeux, ses pauvres yeux brûlés de larmes, lancèrent des éclairs sanglants.

— Qu'est-ce que vous dites-là ? articula-t-elle d'une voix étranglée ; on a pris mes filles, qui les a prises ?

Où sont-elles ? Qu'est-ce qu'on en a fait ?...

Mais se calmant soudain :

— J'ai mal entendu sans doute.

Et sa respiration se précipitait, elle pouvait à peine parler.

— Je suis si troublée... Oui, j'ai mal entendu...

Mes petites sont là-haut... Elles dorment encore... et Mélanie les garde, n'est-ce pas ?...

— Ah ça ! c'est moi qui deviens folle, s'écria Mme Deloche avec égarement.

Cependant, mon Dieu ! ma pauvre Mélanie a cru bien faire ; elle s'y est laissée prendre...

Ça paraissait si vrai...

Et puis, des enfants d'ouvriers, qui peut vouloir les enlever ?

Ecoutez ; m'ame Henriot, réfléchissez bien.

Vous êtes toute « chose », bien sûr, et c'est naturel, dans des affaires pareilles, on ne sait plus ce que l'on fait...

Tâchez de vous rappeler...

Hier soir, vers les onze heures, Henriot n'a pas repris connaissance ? Il n'a pas demandé ses filles ?... Et la sœur de la concierge de l'hospice n'est-elle pas venue les chercher pour vous les conduire ?

— Je ne comprends pas un mot à tout cela ! gémit la malheureuse mère.

Henriot était mort, je vous dis, mort quand je suis arrivée près de lui...

Alors, mes petites... mes petites, elles ne sont plus dans leur berceau ?...

— Mais non !... Ah ! Seigneur Jésus, quel malheur !...

La femme est venue de votre part, n'est-ce pas ?...

Alors moi j'étais allée me coucher, il n'y avait plus que Mélanie...

Elle a levé les enfants et les a données à la femme, qui a dit que vous les ramèneriez vous-même...

Et vous voilà seule !...

Le coup, cette fois, était trop rude.

Fanny battit l'air de ses bras, jeta un cri déchirant, et tomba roide sur la terre mouillée au milieu de la consternation générale.

Il fallut appeler des voisins pour transporter la malheureuse jusque dans son lit, pendant qu'une femme courait chercher un médecin.

Au bruit qui se fit dans l'escalier, Bastien Meillard ouvrit sa porte.

Il avait la veille écrit pour demander encore ce jour de congé à son atelier, afin de pouvoir s'occuper, avec les camarades, du convoi funèbre de l'aiguilleur et assister à l'enterrement.

Le mécanicien s'informa, apprit la terrible nouvelle et parut navré.

Pendant que les femmes déshabillaient Fanny toujours inerte, Bastien s'entretenait avec ceux qui l'avaient transportée.

Il demandait des détails sur cet événement dont il ignorait, disait-il, le premier mot.

— Je suis rentré tard, expliquait-il. Il était près de deux heures du matin.

On est resté avec des amis jusqu'à la fermeture du café, et après, tout en causant de ce pauvre Henriot, j'ai fait la conduite à deux camarades.

J'avais pas sommeil, je pensais toujours à mon malheureux ami...

Et j'allais justement frapper chez Mme Henriot quand votre tapage m'a fait ouvrir ma porte...

Les voisins mirent Bastien Meillard au courant de la disparition des fillettes.

Le mécanicien parut en tomber littéralement des nues.

— Mais ce n'est pas croyable ! s'exclamait-il... Qui donc, voyons, pourrait avoir intérêt à l'enlèvement de ces enfants ?...

Qui pourrait songer à les faire disparaître ?

Les Henriot n'ont pas un ennemi... et puis, enfin, des enfants !... des enfants de pauvres diables !

Chacun des assistants donnait son opinion.

Malheureusement ce rapt s'était commis avec une habileté telle qu'on ne pouvait faire que de vagues conjectures.

— Je crois, dit enfin Meillard, que le mieux, dans ce cas, serait de prévenir immédiatement la police...

On pourra tout de suite commencer les recherches et peut-être retrouver ces pauvres petiotes.

— Vous avez raison, Meillard, répondit un des voisins, et je vais courir chez le commissaire.

Le médecin arrivait justement.

Il s'approcha du lit sur lequel gisait évanouie la veuve de l'aiguilleur, et à l'aide de cordiaux violents essaya de la ranimer.

Il n'y réussit qu'à grand peine.

Après un temps très long, Fanny souleva lourdement ses paupières et jeta autour d'elle le regard vague d'un esprit absent.

Mais ses yeux, tout à coup, s'arrêtèrent sur les deux petits lits blancs et roses, les deux petites couches défaites où se voyait encore l'empreinte des petits corps adorés.

Elle se souvint alors, son visage se marbra de taches violettes, et sa tête, un instant relevée, retomba sur l'oreiller, tandis que ses lèvres bégayaient :

— Mes enfants !... mes enfants !...

— Cela devient grave, murmura le médecin, je redoute une congestion cérébrale !...

Et tandis qu'autour de lui les femmes éplorées gémissaient sur ce nouveau malheur, la porte de la seconde pièce du logement s'ouvrit sous une poussée brusque, et un sergent de ville entra, tenant par la main une petite fille pâle, accablée de fatigue, se traînant à peine, décheveiée, les vêtements souillés de boue.

C'était Claire, mais dans quel état lamentable, grand Dieu !

Immédiatement l'homme de police fut entouré, questionné.

— Voilà, expliqua-t-il.

Tout à l'heure, un homme qui habite un peu en dehors de Pantin, le long de la voie ferrée, du côté du canal, est arrivé au poste avec cette petite qui pleurait.

Il nous a dit qu'il venait de la trouver dans un fossé, et qu'elle criait, et qu'elle appelait : Maman ! maman ! en essayant de grimper sur la route.

Il a remonté la pauvrette sur la route, l'a questionnée, mais l'enfant pleurait trop et il n'a pu en tirer que des paroles sans suite.

C'est ce qui l'a décidé à la conduire au poste.

Là nous l'avons fait chauffer devant le poêle ; on a été lui chercher du lait bouillant, car elle tournait de l'œil quasiment... et après on a tâché de la faire causer.

Alors elle s'est décidée, la gosse, et elle a raconté qu'elle s'appelait Claire Henriot et qu'elle demeurait avec ses parents rue de la Gare.

(A suivre).